



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORPORATION ÉLÉMENTS CRITIQUES ANNONCE QUE SON PARTENAIRE STRATÉGIQUE HELM AG FOURNIRA JUSQU'À 4.5 M\$ DE FINANCEMENT POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

28 JUIN 2016 – MONTRÉAL, QUÉBEC – **Corporation Éléments Critiques** (la « Société » ou « Critical Elements ») (TSX-V: CRE) (US OTCQX: CRECF) (FSE: F12) a conclu une entente de facilité de crédit pouvant atteindre 4.5 millions \$ (la « facilité de crédit ») orchestrée par notre partenaire stratégique HELM AG (« HELM »). La facilité de crédit permettra à la Société de financer son étude de faisabilité du projet Rose Lithium-Tantale. Le 9 septembre 2015, Critical Éléments et HELM ont signé une entente de collaboration dont les modalités sont décrites plus bas.

Les modalités importantes de l'entente de collaboration annoncée le 9 septembre 2015 se détaillent comme suit :

Convention d'achat ferme (« take or pay off-take »)

Sous réserve de la signature d'une convention d'achat ferme « take or pay off-take » (la « Convention »), par les parties, HELM aura le droit exclusif d'acquérir tous les produits; le concentré de spodumène (qualité technique et chimique), tous les produits chimiques de lithium (carbonate, hydroxyde, chlorure), le mica et le concentré de tantale (collectivement appelés, les « Produits »).

Les parties feront tous les efforts commerciaux raisonnables afin de finaliser et de signer la convention d'achat ferme « take or pay off-take », au plus tard 60 jours après que l'étude de faisabilité soit complétée. Selon la Convention, et sous réserve de certaines conditions, notamment l'exercice de l'option dans le financement (tel que défini ci-dessous), HELM c'est également vu octroyer un droit de premier refus sur l'exclusivité d'achat de tous les produits des projets de Critical Elements (ou ses filiales).

Étude de faisabilité

HELM a accepté de collaborer, d'aider et de fournir un soutien technique à la Société pour la préparation et l'achèvement de l'étude de faisabilité. HELM a entre autres accepté de fournir un soutien de logistique et de commercialisation à Critical Elements concernant la distribution de tous les futurs produits de minéraux qui pourraient être produits sur le projet (la « Mine »).

Financement du projet

En contrepartie des engagements de HELM et en vertu de la Convention, Critical Elements a accepté d'accorder à HELM une option lui permettant d'acquérir une participation pouvant atteindre jusqu'à 25 % dans le projet s'il s'engage à payer une partie des coûts de construction de la mine (l'« Option de financement »). HELM pourra exercer l'option de financement, dans un délai de 60 jours après avoir reçu un avis écrit de la Société indiquant qu'elle a mis en place le financement pour la construction de la mine. L'Option de financement est assujettie à certaines conditions, y compris l'exécution de la convention d'achat ferme « take or pay off-take ».

« Ce financement est une étape importante pour Critical Éléments, nous sommes maintenant entièrement financés pour compléter notre étude de faisabilité », a déclaré Jean-Sébastien Lavallée, président et chef de la direction de la Société. « Grâce à l'octroi de ces fonds et à l'identité de notre partenaire stratégique maintenant dévoilé, nous pouvons confirmer au-delà de tous doutes de la capacité et de la qualité de notre partenaire ».

Les modalités de la facilité de crédit :

La facilité de crédit sera d'une durée de 5 ans et portera intérêt à un taux annuel de 12 %. À la clôture de la transaction, la Société procédera à un premier prélèvement de 1.5 million \$ (le « prélèvement initial ») et pourra, sur accord mutuel des parties, faire deux autres prélèvements pour un montant de 1.5 million \$ chacun. Dans le cadre du prélèvement initial, HELM recevra 2 500 000 bons de souscriptions non transférables permettant d'acquérir le même nombre d'actions ordinaires de la Société, un prix de 0.77 \$ par action.

HELM recevra également des bons de souscription non transférables supplémentaires dans le cadre du deuxième et troisième prélèvement. Le nombre de bons de souscription devant être émis à HELM au moment d'un tel prélèvement est déterminé en divisant le montant prélevé par la Société en vertu de la facilité de crédit par la valeur marchande des actions ordinaires de la Société sur la bourse de croissance TSX (la « Bourse ») le jour précédant immédiatement la date de prélèvement. De plus, le prix d'exercice de ces bons de souscription devra être égal à 20 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires de Critical à la Bourse basé sur le volume des 10 jours précédant un prélèvement.

Le nombre total de bons de souscription qui sera livré à HELM en vertu de la facilité de crédit ne peut toutefois excéder 12 millions, et prendra fin à la première des : (i) 18 mois à compter de la date d'émission; (ii) 5 ans après la date du prélèvement initial, et; (iii) toute période plus courte imposée par les politiques de la Bourse en cas de remboursement anticipé de tout ou partie des montants prélevés sur la facilité de crédit. Les bons de souscription émis en vertu de cette entente seront assujettis à une période de détention de quatre mois qui expirera quatre mois à compter de la date de leur émission.

La clôture de la transaction devrait avoir lieu sous peu et est assujettie aux conditions d'usage, notamment à la signature des documents définitifs et à la réception des approbations réglementaires requises.

À PROPOS DE CORPORATION ÉLÉMENTS CRITIQUES

La Société a récemment publié une analyse financière du Projet Rose (Étude économique préliminaire (PEA) du projet Rose lithium-tantale, Genivar, décembre 2011) qui est basée sur des prédictions de prix de 260 \$ US/kg (118 \$/lb) pour le Ta₂O₅ contenu dans le concentré de tantalite et de 6 000 \$ US/t pour le carbonate de lithium (Li₂CO₃). **Le taux de rendement interne (« TRI ») du Projet Rose est estimé à 25 % après impôts et la valeur actualisée nette (« VAN ») à 279 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %. La période de recouvrement est estimée à 4,1 ans. Le TRI avant impôts du Projet Rose est estimé à 33 % et la VAN à 488 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %.** (Une ressource minérale n'est pas une réserve si elle n'a pas démontré sa viabilité économique.) Voir le communiqué de presse daté du 21 novembre 2011.

Les conclusions du PEA indiquent que l'opération pourrait soutenir un taux de production de 26 606 tonnes de carbonate de lithium haute pureté (> 99,9 % Li₂CO₃) et 206 670 livres de Ta₂O₅ par an sur une durée de vie de 17 ans.

Le Projet Rose contient actuellement une Ressource Minérale de **26,5 millions de tonnes de Ressources Minérales Indiquées à une teneur de 1,30 % Li₂O Eq. ou 0,98 % Li₂O et 163 ppm Ta₂O₅ et 10.7 millions de tonnes de Ressources Minérales Présumées à une teneur de 1,14 % Li₂O Eq. ou 0,86 % Li₂O et 145 ppm Ta₂O₅.**

RENSEIGNEMENTS :

Relation avec les investisseurs :

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Président et chef de la direction
819-354-5146
president@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Relations publiques Paradox
514-341-0408

Ni la Bourse de croissance du TSX ni les autorités réglementaires
(telles que définies par les politiques de la Bourse de croissance du TSX)
n'ont accepté de responsabilité pour l'exactitude et la précision du présent communiqué.